

Formation des professionnel.le.s aux Droits de l'Enfant

Recueil de balises communes

GP CIDE- Janvier 2021.

INTRODUCTION

La notion des Droits de l'Enfant peut être source de questionnements, de méconnaissances, voire de malentendus, pouvant entraîner une non prise en compte de ces droits dans les pratiques professionnelles, voire des postures et des prises de décision allant dans un sens contraire à ceux-ci. A cet égard, il est nécessaire d'aboutir à **une culture partagée des droits de l'enfant**, via un **tronc commun de références** auquel seront formé.e.s les professionnel-le-s de l'enfance, qu'ils et elles soient ou non directement en contact avec des enfants. Il s'agit d'ailleurs d'une recommandation formulée par le Comité des droits de l'enfant (ONU) dans ses *Observations finales concernant le rapport de la Belgique valant cinquième et sixième rapports périodiques* (2019)¹ qui : « (...) encourage l'État partie à continuer de veiller à ce que les dispositions de la Convention soient largement connues, comprises et appliquées, en particulier : a) En **renforçant la formation des parties prenantes**, notamment les enseignants, les agents de la force publique, les juges, les avocats, les professionnels de santé et les travailleurs sociaux, et les enfants (...) ».

Fort de ces considérations, le Groupe Permanent du suivi de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant – GP-CIDE (pilote par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse – OEJAJ)² a chargé un groupe de travail (dont les membres sont précisé-e-s en fin de document) de constituer un recueil de balises dont il faut pouvoir tenir compte lors de la conception d'une formation aux droits de l'enfant à destination de professionnel-le-s. Il s'agit ici de développer des **balises communes** à toutes les formations aux droits de l'enfant, ces dernières devant inclure en sus des spécificités liées aux secteurs auxquelles elles s'adressent.

Deux grands types de balises sont développés dans le présent recueil. En premier lieu sont précisées les balises relatives aux **aspects pédagogiques**. Ce point aborde différents principes à prendre en compte par les formateur-trice-s, tant dans la conception de la formation que dans la façon de la dispenser. Dans un second temps viennent les balises relatives aux **thèmes** à aborder lors d'une formation aux droits de l'enfant. S'agissant d'un recueil de balises communes à toute formation aux droits de l'enfant, les thèmes qui sont listés ici sont bien évidemment les thèmes à travailler *a minima*. Certaines idées peuvent être discutées tant sous l'angle des aspects pédagogiques que sous celui des thèmes. Ceci renforce l'interconnexion qui existe entre ces deux types de balises et invite tout formateur-trice à considérer le présent recueil dans son entièreté. Le présent document se voulait concis, afin d'en favoriser la consultation et de garantir la prise en considération de l'ensemble des balises mentionnées. Il a dès lors été conçu sous une forme d'outil « check-list ». Une liste non exhaustive de ressources dans lesquelles il est possible de puiser des informations complémentaires se trouve en fin de document.

1 https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CRC/C/BEL/CO/5-6&Lang=Fr

2 <http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5385>

1. BALISES RELATIVES AUX ASPECTS PÉDAGOGIQUES

1.1. Principes-clés

Cette formation étant une formation de base, commune à tous les secteurs, il semble important de souligner en préambule que/qu' :

- **Aucun pré-requis** n'est nécessaire pour participer à la formation. Un travail sur les représentations initiales et de déconstruction des stéréotypes liés aux droits de l'enfant doit être fait tout comme un travail de vulgarisation des différents concepts liés aux droits de l'enfant ;
- L'objectif principal est de permettre aux participant-e-s de chausser des **lunettes « droits de l'enfant »** et de s'entraîner à questionner leurs pratiques, leurs attitudes, leur posture, la relation qu'ils-elles construisent avec les enfants sous ce prisme et ce, afin de faire évoluer les pratiques et de construire des outils adaptés à leur situation professionnelle. La formation doit donc être ancrée dans le concret pour ne pas être désincarnée des pratiques et des réalités des personnes et faciliter l'analyse et la prise de recul de chacun-e ;
- Il est intéressant dans la formation de permettre aux participant-e-s de réfléchir aux **valeurs** de leurs institutions ou professions au regard des droits de l'enfant ;
- Il y a lieu de promouvoir les **notions d'égalité en droits, d'équité, de diversité et d'inclusion tant au niveau des contenus que de la pratique pédagogique.**

1.2. Posture de l'intervenant-e

Former aux droits de l'enfant implique une certaine philosophie dans l'attitude pédagogique de l'intervenant-e. Ce-cette dernier-dernière doit veiller aux éléments suivants :

- Il est primordial de **poser le cadre** au démarrage de la formation. Il faut ainsi définir et préciser aux participant-e-s les objectifs, méthodes, principes et règles de la formation. Il est également important de souligner que les formateur-trice-s ne sont pas des expert-e-s de chacun des terrains des participant-e-s. Il est donc attendu des participant.e.s qu'ils et elles alimentent la formation, grâce à leurs expériences, à leurs vécus, à leurs échanges.
- L'enseignement ex-cathedra est à éviter au profit de la réflexion collective et de la construction commune dans une dynamique interactive et participative. Il est dès lors essentiel que les principes et les outils de la participation soient enseignés, mais aussi que le droit à la participation durant le temps de la formation soit garanti. En outre, l'intervenant-e propose des activités et un éclairage sur le contenu qui doivent être investis par chacun-e et par le groupe pour construire la formation collectivement. Ainsi chacun-e devient réellement acteur-trice de la formation ;
- En tant qu'intervenant-e, il est nécessaire d'**être explicite** dans les différentes dimensions de la formation, l'implicite pouvant être source de mécompréhension et s'avérer néfaste aux apprentissages ; il ne s'agit cependant pas d'être prescriptif et

d'imposer une seule façon de penser, mais de créer les conditions et le cadre d'une discussion et d'un débat ;

- Il est important pour le-la formateur-trice d'être dans une **position ne dévalorisant pas** les propos qui seront amenés par les participant-e-s. Il s'agira pour lui-elle d'ouvrir la discussion, de s'appuyer sur le groupe pour construire une réflexion, de permettre à chacun-e d'exprimer ses vécus de terrain, ses expériences, ses idées. A cet égard, l'intervenant-e veillera à ajuster les activités proposées au vécu du groupe, à la réalité professionnelle et au niveau de connaissance de chaque participant-e et aux échanges menés. C'est par ces activités adaptées qu'il-elle pourra soutenir les participant-e-s. Il est toutefois nécessaire que le-la formateur-trice s'appuie sur ses connaissances et ses expériences pour enrichir les échanges et le débat afin de permettre aux participant-e-s de se décentrer, d'avancer dans leurs réflexions et d'appréhender les essentiels de la CIDE.

1.3. Organisation pédagogique du contenu

Etablir une liste figée de thèmes à aborder est réducteur par rapport aux objectifs pédagogiques poursuivis par une telle formation. Il y a lieu de prendre en compte les éléments suivants :

- Il faut faire preuve de **flexibilité** et partir des personnes, des représentations des participant-e-s, de leurs questions, de leurs vécus, de leurs pratiques et de leurs situations professionnelles ;
- Certains thèmes ne seront développés que **si le groupe les aborde**. On ne peut donc pas attendre que tous les thèmes envisagés comme importants soient abordés aussi précisément que nous le souhaiterions dans l'idéal et dans un ordre entièrement pré-établi. De la documentation ou des références devraient donc être mises à disposition et commentées en fin de formation pour inciter les personnes à aller plus loin dans leur démarche formative.

1.4. Aspects concrets

Nous l'évoquions ci-avant, il est essentiel d'éviter le piège de l'enseignement ex-cathedra et de favoriser l'interactivité et la participation des personnes en formation. Pour ce faire nous pouvons suggérer de/d' :

- Envisager, pour une meilleure efficacité, un groupe de **15/20 personnes** au maximum ;
- **Adapter le temps de formation** en fonction des objectifs pédagogiques, des moyens à disposition et du cadre dans lequel s'inscrit la formation. Bien que des temps de formation relativement courts (une demi-journée, une journée) peuvent être envisagés pour introduire les concepts-clés, un temps de formation d'au moins deux jours (l'équivalent de 15h de formation) offre l'opportunité de mettre les participant-e-s en réflexion par rapport à leurs pratiques de manière concrètes. Dans la mesure du possible, il faut éviter les formations au contenu trop condensé ;
- Travailler à la construction d'une dynamique de groupe afin d'**instaurer un climat de confiance**, de bienveillance, d'écoute et de critique constructive qui permettra à chacun-e de parler de ses expériences de terrain, de ses a priori, de ses attitudes, de ses croyances... dans un climat où l'on se sent à l'aise et en sécurité en ce qui concerne la

prise de parole. Pour cela, penser à proposer des activités variées de rencontre, de consolidation et de régulation (activités de présentation, activités ludiques, agora pour exprimer son vécu de groupe...). En outre, il faut aussi être attentif-ve à la prise de parole et à sa distribution ;

- Favoriser les activités (notamment en début de module) qui permettent d'énoncer, de réfléchir et de travailler sur les représentations, les préjugés, les stéréotypes... Favoriser les **méthodes actives** qui proposent des activités riches et variées (activités d'expression, de construction, d'expérimentation, de mise en situation, de jeux...) Il s'agit d'inscrire les participant-e-s à la formation dans une démarche active qui les engage et les mobilise globalement ;
- Privilégier les **échanges en petits groupes**. Ceci permettra aux personnes qui osent moins s'exprimer en public de participer et de stimuler le débat ; Prévoir des partages des travaux des sous-groupes ;
- Encourager l'**apprentissage en situation** par des activités de type cas pratiques, jeux de rôle, mises en situation concrètes. L'objectif est ici de développer tant le savoir-être que le savoir-faire et favoriser l'intégration des notions, contenus abordés. Ces activités devraient être accompagnées d'échanges afin de pouvoir exprimer et analyser les vécus, les ressentis et les contenus.
- Porter une attention **aux traces**, au choix des supports de présentation, aux documents distribués, aux liens vers des ressources...

Ces différents éléments doivent aussi être déclinés dans des modules de formations organisés à distance par des moyens numériques adéquats quand le contexte n'est pas favorable à des regroupements physiques des apprenant.e.s, comme en temps de pandémie notamment.

2. BALISES RELATIVES AUX THÈMES À ABORDER

2.1. Notions fondamentales

Il s'agit dans cette section de spécifier les notions essentielles qui permettent d'aborder, de réfléchir et d'analyser les éléments de contenu (voir 2.2.) et les éléments d'implication/d'application (voir 2.3.). Ces notions fondamentales sont les suivantes :

- **L'enfant et ses besoins**, et plus particulièrement au regard de la société actuelle. On analysera les implications de ces conceptions de l'enfant et de ses besoins dans le contexte et les circonstances de travail propres aux participant-e-s. La question du rythme de développement propre à chaque enfant sera également abordée.
- La notion globale du **droit**, avec les implications qu'entraîne cette notion dans la relation adulte-enfant, notamment dans la sphère professionnelle. Il est nécessaire de déconstruire ici l'idée de sens commun encore souvent rencontrée selon laquelle la notion de droit s'oppose à celle de devoir et d'expliquer en quoi et comment l'enfant est sujet de droit.

- Les notions spécifiques des **droits humains** et des **droits des enfants**. Ces questions se travaillent à partir de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (CIDE). Plusieurs angles de réflexions à ce sujet peuvent être abordés : Pourquoi elle existe ? Dans quoi elle s'inscrit ? Quels sont ses articles ? Comment est-elle mise en œuvre ? Quelles sont les possibilités pour un enfant d'en demander le respect ?
- La notion de **citoyenneté**. Il est important ici de faire réfléchir aux implications relatives à la question de la participation (voir point 2.2.) et à l'apprentissage par les enfants en tant que détenteurs de droits (*rights-bearers*), mais aussi par les adultes porteurs d'obligations et de responsabilités (*duty-bearers*).

2.2. Éléments de contenu

Les contenus centraux abordés lors d'une telle formation peuvent être divers et variés. Cependant, il semble nécessaire de prendre en compte *a minima* les éléments suivants :

- Les **4 piliers** développés à travers la CIDE : la non-discrimination ; l'intérêt supérieur de l'enfant ; le bien-être, la survie et le développement de l'enfant ; la participation
- Les **3 P** développés à travers la CIDE : **P**rotection ; **P**restation ; **P**articipation ; et les différents types d'obligations qui incombent aux pouvoirs publics et aux adultes : respecter, protéger, mettre en œuvre ;
- La **capacité évolutive** de l'enfant, son degré de maturité, son degré de discernement et sa vulnérabilité, mais aussi sa capacité d'exprimer ce qu'il-elle souhaite ;
- Le respect de la **vie privée** et familiale et de l'intimité.

2.3. Éléments d'implication/d'application (pour rendre les droits de l'enfant vivants, dans la réalité de la pratique professionnelle)

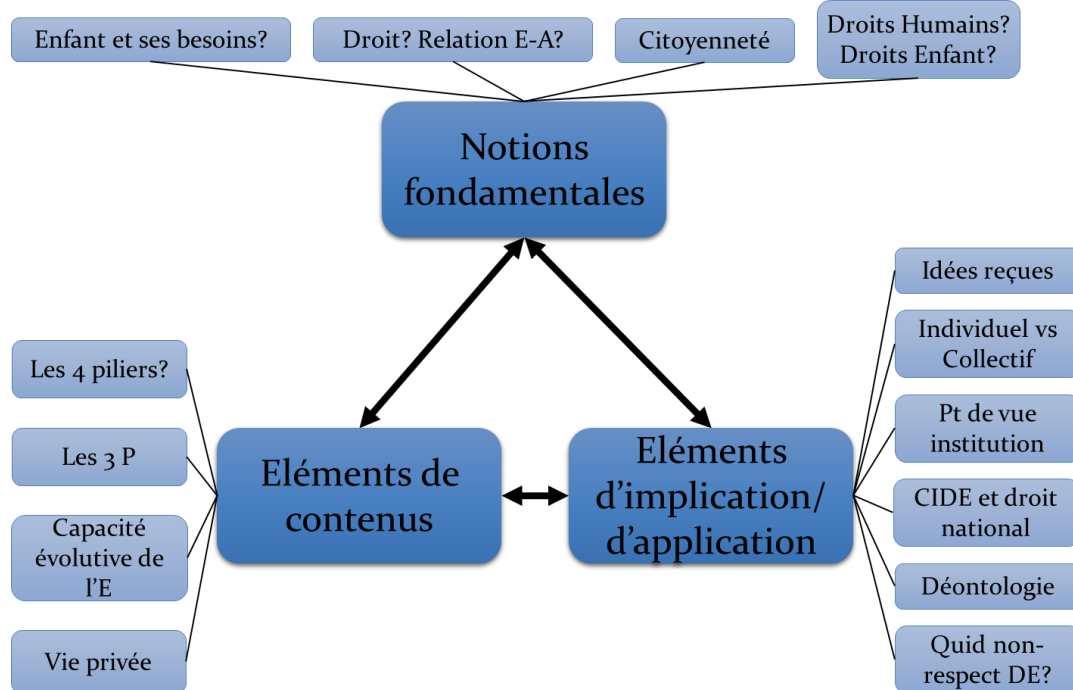
Ces éléments ont pour objectif de rendre l'apprentissage des droits de l'enfant vivant, dans la réalité de la pratique professionnelle. Ainsi, il est impératif de/d' :

- Partir des préconceptions des participant-e-s et déconstruire certaines **idées reçues** ;
- Traiter la question de **l'individu en relation avec le collectif** à travers les sous-questions suivantes : Comment faire vivre les droits individuels dans une collectivité ? Comment faire en sorte que ma liberté implique la liberté des autres ? Comment faire la balance quand les droits individuels semblent porter atteinte aux droits collectifs ? Comment faire en tant qu'adulte pour expliquer cela aux enfants ? ;
- Aborder les **contradictions** entre la CIDE et le droit national et faire réfléchir aux actions possibles en tenant compte de ces contradictions ;

- Analyser les **valeurs ou le projet pédagogique** de l'institution/ la profession des participant-e-s au regard des droits de l'enfant et questionner les possibles conflits ;
- Questionner le **non-respect des droits** de l'enfant dans le cadre de son travail et orienter la réflexion sur les solutions potentielles : quels leviers, voies de recours, sphères d'influence faut-il mobiliser ? Comment permettre à l'enfant d'être acteur à cet égard ?;
- Aborder les droits de l'enfant à travers le prisme de la **déontologie**.

2.4. Synthèse des thèmes

L'objectif de cette synthèse est, d'une part, de résumer en un schéma les différentes balises en termes de thèmes à développer dans une formation de base aux droits de l'enfant, et d'autre part d'insister sur l'interconnexion entre ces différents éléments. Cette **interconnexion** influence la pédagogie dans laquelle doit s'inscrire une telle formation, en faisant preuve d'une certaine **flexibilité** (voir à ce propos les *balises relatives aux aspects pédagogiques*).



3. RESSOURCES

Cette section a pour objectif de lister quelques références utiles pour compléter le propos développé dans les deux sections précédentes.

- Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, & Conseil de l'Europe (2015). *Manuel de droit européen en matière de droits de l'enfant*. https://www.echr.coe.int/Documents/Handbook_rights_child_FRA.pdf
- Conseil de l'Europe (2013). *Passeport pour tes droits*. <https://edoc.coe.int/fr/6-10-ans/5548-passeport-pour-tes-droits.html>

- Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (2019). *Outil pédagogique#1 : Déconstruire des idées reçues sur les droits de l'enfant*. www.lacode.be
- Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (2020). *Outil pédagogique : La participation des enfants, comment ?* www.lacode.be
- Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (2020). *Outil pédagogique : La participation, c'est quoi ?* www.lacode.be
- Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (2019). *L'éducation aux droits de l'enfant à l'école – La situation en Fédération Wallonie-Bruxelles*. www.lacode.be
- Lansdown, G. (2001). *Promouvoir la participation des enfants au processus décisionnel démocratique*. Unicef. <https://www.unicef-irc.org/publications/pdf/insight6f.pdf>
- Nations Unies Droits de l'Homme (1989). *Convention relative aux droits de l'enfant*. <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx>
- Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (2014). *La participation des enfants aux décisions publiques – Pourquoi et comment impliquer les enfants ?* http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=1e9f4f9f2cedd261c654e30ce0fb0212c8844453&file=fileadmin/sites/oejaj/upload/oejaj_super_editor/oejaj_editor/pdf/VadeMecum_PED_def.pdf
-

4. ANNEXE : Organes et personnes ayant participé à l'élaboration du présent recueil

Co-auteur-trice-s du document (par ordre alphabétique)

- **LOCHET Catherine** (CEMÉA)
- **MOORS François** (FWB – OEJAJ)
- **PRIGNON Valérie** (SPW – DiCS)
- **ROSSET Pierre-Yves** (DGDE)
- **VAN KEIRSBILCK Benoît** (DEI-Belgique)

Membres du groupe de réflexion (par ordre alphabétique)

- **DESOMER Valérie**, Union des Villes et des Communes de Wallonie asbl (UVCW)
- **D'HAESE Marie**, Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant (CODE)
- **DIEU Anne-Marie**, FWB - Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ)
- **DORBOLO Fabienne**, FWB - Institut de la Formation en cours de Carrière (IFC)
- **GAUROIS Perrette**, FWB - Administration Générale de l'Enseignement (AGE) - Direction générale du pilotage du système éducatif (DGPSE) - Service général de l'inspection (SGI)
- **GRAILET Marie**, Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance (Badje)
- **KUYL Marie**, Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance (Badje)
- **LESCURE Muriel**, Fond du logement de Wallonie (FLW)
- **LOCHET Catherine**, Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMÉA)
- **MARCHAL Laurence**, Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE)
- **MATTINA Carmelo**, Carrefour Régional et Communautaire de Citoyenneté et de Démocratie (CRECCIDE)
- **MOORS François**, FWB - Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ)
- **PIRAUX Pascal**, FWB - Administration générale de l'Enseignement (AGE) - Direction générale du pilotage du système éducatif (DGPSE) - Service général de l'inspection (SGI)
- **PRIGNON Valérie**, SPW - Direction de la Cohésion Sociale (DiCS)
- **RASSEAUX Jean-François**, Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises (IFAPME) - Direction Formations et Alternance
- **ROSSET Pierre-Yves**, Délégué Général aux Droits de l'Enfant (DGDE)
- **ROSSION Dominique**, FWB - Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ)
- **VAN LAETHEM Karen**, Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE)
- **VANCLAIRE Bernadette**, SPW - Direction de la promotion de l'emploi
- **VANHOUTER Kevin**, RW - Agence wallonne pour une vie de qualité (AVIQ)
- **VAN KEIRSBILCK Benoît**, Défense des Enfants International Belgique (DEI-Belgique)
- **VERHEYEN Françoise**, FWB - Administration Générale de la Culture (AGC) - Service général de l'Education permanente et de la Jeunesse